

**PROCESSUS ELECTORAL – COMPTANT POUR L'OLYMPIADE  
2017/2020**

**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFVB – OLYMPIADE 2017/2020**

	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>DELAIS REGLEMENTAIRES</b>	<b>DATES EFFECTIVES</b>
<b>1</b>	Notification de la date du premier tour de l'élection aux Ligues, Comités Départementaux, GSA et mise en ligne sur le site Internet de la FFVB au moins 60 jours	<b>Au moins</b> 60 jours avant la date du 1 <sup>er</sup> tour du scrutin <b>Article 12.2 du RI</b>	<b>Samedi 1er octobre 2016</b>
<b>2</b>	<p><b>Application du Barème</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour une Assemblée Générale convoquée entre le <u>1er décembre et le 30 juin inclus</u>, seules sont prises en compte les licences délivrées aux membres des GSA : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valables pour la saison en cours et arrêtées 30 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale l'ensemble des licences, c'est à dire « compétition Volley-Ball », « compétition beach volley », « Competlib », « Encadrement », « Dirigeant », « Volley Pour Tous », hors licences gratuites.</li> </ul> </li> </ul> <p>Sont seulement prises en compte les voix des GSA régulièrement affiliés auprès de la FFVB et dont les licences ont été délivrées (en règle administrativement et financièrement) au moment de l'application du barème.</p>	<b>Article 11.2 des Statuts</b>	
<b>3</b>	<p>Déclaration collective de candidature pour chaque liste accompagnée des déclarations individuelles signées par chaque candidat de la liste</p> <p>Dépôt des listes électorales et des projets sportifs annexés pour l'élection au Conseil d'Administration (scrutin de liste) <b>FORMULAIRE SUR SITE FFVB</b></p> <p>Seules peuvent être retenues les listes des candidats remplissant les conditions fixées par les Statuts</p>	Adressées à la FFVB 30 jours avant la date du 1 <sup>er</sup> tour de l'élection <b>Article 16.1 du RI</b>	<b>Date limite de dépôt : Mardi 1er novembre 2016 16h00</b>

4	Diffusion des listes de GSA admis à voter arrêtée par la Commission Electorale et communication du nombre de voix dont dispose chaque GSA à chacune des Ligues et à chacun des GSA	Au moins 23 jours avant la date du scrutin <b>Article 16.2 du RI</b>	<b>Mardi 8 novembre 2016</b>
5	Envoi aux GSA d'une notice d'information détaillant le déroulement des opérations électorales, les codes d'accès permettant la participation à l'élection seront remis par les scrutateurs pendant les AG LRVB.	<b>Au moins</b> 10 jours avant le scrutin <b>Article 16.2 du RI</b>	<b>Lundi 21 novembre 2016</b>
6	Scrutin de liste – Election Conseil d'Administration – vote électronique des GSA (clubs : Groupements Sportifs Affiliés) sur le site FFVB au sein des AG LRVB– durée fixée par le Conseil d'Administration	<b>Article 16.2 du RI</b>	<b>Scrutin Entre le jeudi 1<sup>er</sup> décembre et le mardi 20 décembre 2016</b>
7	Proclamation des résultats du Conseil d'Administration de la FFVB officialisés par la Commission Electorale par la rédaction d'un procès-verbal signé par l'ensemble des membres du Bureau de vote présents lors du dépouillement. Ils sont aussitôt proclamés et portés à la connaissance des délégués régionaux, des LRVB, des CDVB et des GSA. Ces derniers devront porter à la connaissance de leurs licenciés les résultats.	<b>Article 16.2 du RI</b>	<b>Mercredi 21 décembre 2016 à 10h00 précises Au siège fédéral</b>
8	<b>Assemblée Générale Elective</b> Présentation du Conseil d'Administration Fédéral et du Bureau Exécutif Election Complémentaire du Conseil de Surveillance Présentation du Conseil de Surveillance		<b>Dimanche 8 janvier 2017 PARIS/CNOSF</b>